

Fédérations sportives : le manque de démocratie

Adrien Pécout

Les élections en cours illustrent le peu de transparence, de renouvellement et de parité dans le sport français

La démocratie est « *indirecte et diluée* », trop faible. Le pouvoir, « *éloigné de la base* ». « *Une fois élu* », l'exécutif agit « *sans réels contre-pouvoirs, hors les moments exceptionnels de crise* ». La Cour des comptes ne s'en prend pas à des responsables politiques... mais aux dirigeants de fédérations sportives en France. Ces critiques, formulées il y a deux ans, restent d'actualité alors que le mouvement sportif organise depuis l'automne, sport par sport, les élections fédérales pour un nouveau cycle de quatre ans. Les dirigeants du « *mouvement sportif ne représentent pas la réalité de la pratique sportive* », souligne l'historien Patrick Clastres, enseignant à l'université de Lausanne et spécialiste de l'olympisme. Quitte à alimenter la caricature de « *mâles blancs dominants à la tête des fédérations* ».

A ce jour, une seule femme préside l'une des 36 fédérations françaises de disciplines olympiques. Nathalie Péchalat a pris la présidence des sports de glace en mars, Didier Gailhaguet ayant démissionné presque vingt-deux ans après sa première accession au pouvoir, en raison d'accusations de violences sexuelles à l'encontre d'anciens entraîneurs de patinage. La trentaine de scrutins déjà organisés n'ont, pour le moment, pas inversé la tendance sur le terrain de la parité. Mais la majorité des 94 fédérations membres de plein droit du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) doivent encore procéder à leurs élections d'ici au 30 avril 2021, délai octroyé par décret en raison du Covid-19.

Très peu de présidents sortants ont perdu leur poste lors des élections qui ont déjà eu lieu. C'est le cas de Christian Palierne (tennis de table), d'Isabelle Lamour (escrime) et, surtout, après quinze ans de mandat, de Jean-Luc Rougé (judo), dont la fédération fait l'objet désormais d'une enquête de l'inspection générale pour des accusations de violences sexuelles.

La prime aux sortants, en revanche, a fonctionné dans la plupart des scrutins. Ainsi du rugby pour Bernard Laporte, sorti victorieux face à Florian Grill début octobre, moins de deux semaines après sa sortie, libre,

d'une audition dans le cadre d'une enquête préliminaire du parquet national financier pour trafic d'influence et prise illégale d'intérêt. C'est également le cas du karaté : sans concurrent et avec 96 % de suffrages favorables, Francis Didier repart pour un sixième mandat.

« Pas sur un pied d'égalité »

Quand le président sortant ne se représentait pas, la continuité a souvent profité aux membres des directions installées. C'est vrai pour le handball avec Philippe Bana, directeur technique national de sa fédération jusqu'en septembre, qui a écarté ses deux adversaires. Le code de déontologie des agents de l'Etat lui recommandait de « *s'abstenir d'exercer* » pendant au moins trois ans toute fonction électorale fédérale « *incompatible* » avec sa précédente mission. Sa candidature a cependant été « validée », insiste Philippe Bana.

Plusieurs candidats alternatifs déplorent leurs difficultés à mener campagne, tout comme les limites de la démocratie fédérale. « *Les nouveaux candidats ne partent pas sur un pied d'égalité avec les présidents sortants, la démocratie est faussée* », relève Marie-Christine Cazier, après sa sévère défaite face à André Giraud pour la présidence de la fédération d'athlétisme (élu avec 93 % des voix).

Entre autres problèmes, l'ancienne sportive de haut niveau évoque la question du financement de la campagne, notamment « *pour les réseaux sociaux, toute la partie communication* ». Voire pour les éventuels « *déplacements* », en dépit de la situation sanitaire. Quand un président en exercice parle, le fait-il au nom de sa fonction ou déjà en tant que candidat à sa réélection ? Contacté, M. Giraud n'a pas apporté de commentaire.

Dans un autre sport, la future candidate Anne de Sainte-Marie cite les pages de publicité dans la presse régionale pour la Fédération française d'équitation (FFE), avec « *la tête du président [Serge Lecomte]* » en photo. Des pages qui s'inscrivent « *dans le cadre de l'exercice de la fédération* », répond le délégué général, Frédéric Bouix. Le flou persiste par ailleurs sur la date de l'élection, tout comme sur la candidature ou non de M. Lecomte pour un sixième mandat, malgré l'enquête de l'inspection générale sur des accusations de violences sexuelles impliquant la FFE. Pour l'heure, seul un autre postulant a déclaré ses intentions, Jacob Legros.

Le « *manque d'accès à l'information* » constitue aussi un problème, note Jean-François Duprat. Le prétendant malheureux à la présidence de la pelote basque assure avoir demandé l'envoi du grand livre comptable de la fédération. Un document consultable en juin, à Bayonne, avant l'assemblée

générale, mais pas par voie électronique, répond Lilou Echeverria, réélu pour un troisième mandat : « *Le détail n'a pas vocation à être diffusé aux tiers pour des raisons de confidentialité.* »

« Populisme » ou « clientélisme »

En tir à l'arc, battu par Jean-Michel Cléroy, Thomas Naglieri dit avoir sollicité « une liste des présidents de comités départementaux ou régionaux » pour prendre contact avec eux. Requête faite au téléphone, en août, avant le dépôt de sa liste. « Nous n'avons reçu aucune demande formelle de communication des coordonnées », réplique sa fédération.

Le modèle électoral en place peut aussi, parfois, représenter un frein aux changements : dans la plupart des fédérations, un système de « *grands électeurs* » prévaut, selon le Centre de droit et d'économie du sport, à Limoges. Soit partiel, soit total, avec des délégués départementaux, régionaux ou territoriaux élus par les clubs, précise sa revue spécialisée, *Jurisport*, en octobre. Avec un risque : parmi ces personnes, certaines ont « *probablement été bien traitées pendant la précédente mandature* », relève la ministre déléguée aux sports, Roxana Maracineanu.

A l'inverse, moins de la moitié des 94 fédérations étudiées appliquent un niveau de représentation directe (chaque club envoie un ou plusieurs délégués) : elles sont 44, même si 8 d'entre elles ont aussi des « grands électeurs ». En 2017, le candidat à la présidence de la République Emmanuel Macron promettait « *l'élection systématique des présidents de fédérations par les clubs* ». Difficile, dans la pratique, de trouver une solution applicable à toutes les organisations. Le vote des clubs peut entraîner une forme de « *populisme* » chez certains candidats, et celui de « grands électeurs » du « *clientélisme* », résume l'avocat Jean-Christophe Breillat, président du Centre de droit et d'économie du sport.

En vertu de la liberté associative, le code du sport ne prévoit pour l'instant aucune limite d'âge ni de nombre de mandats successifs. Charge à chaque fédération de les établir ou non dans ses statuts. Au CNOSF, c'est 70 ans maximum pour l'éligibilité. Mais rien de tel en football : Noël Le Graët, qui fêtera ses 79 ans le 25 décembre, annoncera bientôt s'il se représente ou non pour un quatrième mandat, en mars 2021, à la tête de la plus puissante fédération du pays. Nulle limitation non plus à la fédération de lutte. Lionel Lacaze, qui briguera un premier mandat face à Alain Bertholom le 19 décembre, dénonce cet « archaïsme » contrastant avec « la volonté publique d'équité, de justice, de démocratie ». « *Je note déjà un souffle nouveau, avec l'arrivée de nouveaux présidents* », se félicite toutefois Roxana Maracineanu. Tout en appelant néanmoins à « *un vrai virage dans le renouvellement et la transformation des instances fédérales* ».

Roxana Maracineanu appelle à « *un vrai virage* »

Propos Recueillis Par A. PT

La ministre déléguée aux sports insiste sur la nécessité d'un « renouveau démocratique et éthique » au sein des fédérations

ENTRETIEN

Roxana Maracineanu, la ministre déléguée aux sports, dit attendre une proposition de loi en 2021, portant sur la démocratie fédérale.

Quel regard portez-vous sur la période électorale en cours au sein des fédérations ?

Les campagnes sont dures, avec des contestations, cela conforte notre volonté d'aborder un vrai virage dans le renouvellement et la transformation des instances fédérales. Avec les parlementaires, nous avons commencé à voir comment apporter plus de transparence dans le parcours électif et de démocratie dans la gouvernance. Je note déjà un souffle nouveau, avec l'arrivée de nouveaux présidents, mais les modalités de vote peuvent surprendre dans certaines fédérations. Elles ne sont pas toujours satisfaisantes sur le plan démocratique.

Avez-vous des exemples ?

Si vous regardez dans le détail, vous allez en trouver ! Certaines fédérations ont du mal à établir la date de l'élection, ou une période pour que tous les candidats puissent faire campagne. Parfois, il n'y a pas de modalités transparentes de financement : quand certains présidents se représentent, il est difficile de savoir s'ils utilisent ou non les fonds fédéraux pour leur campagne.

Que proposez-vous pour éviter de telles situations ?

Par décret, nous pourrions clarifier les délais de campagne et faire en sorte que chaque candidat doive créer son association de campagne, pour avoir un compte financier distinct de celui de la fédération. Ou que chaque candidat se déclare à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, pour éviter tout conflit d'intérêts [la loi du 1^{er} mars 2017 y contraint déjà chaque président de fédération délégataire après le scrutin].

Quid d'une loi sur le sport, à laquelle vous travaillez depuis votre arrivée, en 2018 ?

Des parlementaires déposeront prochainement une proposition de loi, le plus tôt possible en 2021. Elle portera notamment sur le renouvellement des instances, la démocratie fédérale. C'est un sujet dont ils souhaitent s'emparer.

En 2017, Emmanuel Macron avait promis « l'élection systématique des présidents de fédérations par les clubs »...

Cela ne veut pas forcément dire vote direct. Dans certaines fédérations, ce serait un peu compliqué sans représentants intermédiaires. Il faudrait des délégués indépendants pour porter la voix des clubs. Des parlementaires et le mouvement sportif travaillent sur cette question. D'autres idées émergent, comme celle d'une voix par adhérent.

Vous souhaitez limiter à trois le nombre de mandats successifs. Mais pas d'âge limite ?

Pour sa présidence, le Comité national olympique et sportif français a fixé une limite de 70 ans. S'il nous conseille d'en faire autant pour les fédérations, nous suivrons ses préconisations.

Comment expliquer qu'il n'y ait qu'une seule femme, Nathalie Péchalat, à la tête d'une fédération olympique (les sports de glace) ?

S'il y a une plus forte incitation à la démocratie, la parité, la transparence, tout le monde pourra croire en sa chance de se présenter. Sans que des candidates se sentent méprisées, exclues.

Trois fédérations concernées par des révélations de violences sexuelles (sports de glace, judo, équitation) ont eu un président longtemps resté en fonctions. Est-ce un facteur d'explication ?

La libération de la parole ne se fait pas au même rythme dans tous les sports, je me garderai de tirer ce genre de conclusions. Il faut que le mouvement sportif se mobilise pour la protection de l'intégrité morale et physique des pratiquants. C'est dans cet esprit que j'ai engagé un travail sur le futur contrat de délégation pour favoriser le renouveau démocratique et éthique des fédérations.